



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3384^e séance

Mardi 31 mai 1994, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gambari	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	France	M. Mérimée
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)
(S/1994/611)

La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1994/611)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Catarino (Portugal) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), document S/1994/611. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/628, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 31 mai 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1994/637.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les révisions suivantes du texte du projet de résolution contenu dans le document S/1994/628 dans sa version provisoire.

À la première ligne du paragraphe 4 du dispositif, il convient de remplacer le mot «inconditionnelle» par le mot «formelle».

En outre, à l'avant-dernière ligne du paragraphe 4 du dispositif, le mot «tergiversations» doit être remplacé par le mot «atermoiments».

Le premier orateur est le représentant de l'Angola, à qui je donne la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom propre, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes persuadés que votre vaste expérience de diplomate et vos qualités intellectuelles, dont vous avez apporté la preuve à bien des occasions, garantiront le succès des travaux de cet organe important.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, l'Ambassadeur Colin Keating, pour la sagesse et le dynamisme avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je ne saurais manquer d'exprimer l'appréciation du Gouvernement angolais pour les efforts de paix et de compréhension en Angola déployés par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, notamment par l'entremise de son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, qui joue le rôle difficile de médiateur avec efficacité et dévouement, facteur qui a contribué aux progrès des pourparlers. Mon gouvernement a réitéré la confiance qu'il place dans les travaux de l'équipe de médiation et continuera d'apporter toute sa coopération aux efforts en cours.

Je voudrais attirer l'attention sur la haute qualité du rapport sur l'Angola présenté par le Secrétaire général, qui reflète clairement l'évolution de la situation sur les plans politique, militaire et humanitaire et souligne les efforts supplémentaires entrepris pour accélérer le processus de paix. Cependant, mon gouvernement accueille avec réserve l'allusion faite dans le rapport quant à l'avenir de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Gouvernement zambien et S. E. M. Frederick Chiluba qui continue de mettre sa personne et son pays à notre disposition pour la tenue des pourparlers de paix. Nous remercions également les pays membres des trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis

d'Amérique — ainsi que les pays membres du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine, pour leur attachement à la recherche d'une solution négociée et rapide du conflit.

La situation en Angola retient depuis longtemps l'attention du Conseil qui, dans le passé, a eu l'occasion d'en identifier la cause principale, à savoir la violation unilatérale des «Acordos de Paz para Angola», et a déclaré que la seule voie vers un règlement définitif et durable passe par la négociation d'une formule basée sur les «Acordos de Paz para Angola» et d'autres plates-formes acceptées à l'issue des élections de septembre 1992 et en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement angolais s'est engagé, depuis le début de la crise post-électorale, à trouver une solution rapide, équitable et durable, en prenant l'initiative de négocier avec l'UNITA, bien que cette organisation ait violé les «Acordos de Paz», ainsi que les règles du système constitutionnel légal de la République d'Angola, en recourant à des moyens inconstitutionnels pour renverser le Gouvernement et les institutions démocratiques légitimement élus, et en persistant à intensifier la guerre afin d'étendre les territoires sous son contrôle.

En dépit de cette volonté manifestée par le Gouvernement, nous avons assisté, au cours des deux dernières années, à une escalade du conflit et à des tergiversations exagérées et préméditées de la part de l'UNITA afin de retarder la poursuite des négociations. Nous avons également pris conscience de l'incapacité de la communauté internationale, et en particulier des Nations Unies, de contrer les objectifs belliqueux et d'encourager le processus de paix en Angola.

Les résolutions successives adoptées par le Conseil contiennent des mesures obligatoires qui n'ont pas été intégralement appliquées. Dans le même temps, on note une absence de pressions internationales pour obliger l'UNITA à faire preuve de plus de souplesse et à démontrer dans la pratique qu'elle est intéressée par une paix juste.

Ces facteurs ont contribué à l'échec des séries de pourparlers précédents, où, chaque fois, de nouveaux obstacles étaient dressés qui manquaient de tout fondement politique, juridique ou moral, à la lumière des plates-formes de négociation unanimement acceptées comme valables pour le processus de paix.

Lors de chaque série de pourparlers tenus jusque-là, mon gouvernement a fait preuve de la plus grande souplesse et a consenti de nombreuses concessions.

Nous nous rendons compte, toutefois, que chaque fois que le Gouvernement fait une concession en vue de parvenir à des résultats, de nouvelles exigences de souplesse lui sont imposées, sans aucune contrepartie de la part de l'UNITA qui, au contraire, adopte une position de plus en plus inflexible et agressive sur le plan militaire, ce qui engendre un sentiment généralisé de frustration et de méfiance.

D'autre part, le Gouvernement angolais considère comme une attitude non constructive et déloyale le jeu d'influence que mène l'UNITA pour persuader l'Organisation des Nations Unies de retirer ses forces d'Angola — et ce, à un moment où celle-ci joue un rôle crucial dans la réalisation d'une entente en vue de rétablir la paix à Lusaka.

Le Gouvernement angolais attire l'attention sur ce danger et souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité d'adopter des mesures, afin de contrer immédiatement les intentions de l'UNITA.

Dans un esprit de bonne foi et de réconciliation nationale, le Gouvernement a accepté, à l'époque où il a été formé, immédiatement après les premières élections, d'intégrer les membres de l'opposition, notamment des membres de l'UNITA, en leur confiant des postes ministériels aux Ministères de la culture, de l'agriculture, des travaux publics et de la réinsertion sociale, ainsi que les postes de vice-ministre de la défense et de chef adjoint du personnel des forces armées, entre autres positions dans la hiérarchie de l'État.

Par la suite, au cours des entretiens, le Gouvernement a accepté le principe d'élargir la participation de l'UNITA aux niveaux central, provincial, municipal et local. À cet égard, il a offert à l'UNITA un certain nombre de portefeuilles gouvernementaux supplémentaires, y compris le poste de ministre de cabinet aux Ministères du commerce, de la santé, du tourisme et de l'industrie hôtelière, des matériaux de construction, et les postes de vice-ministre de la géologie et des mines et de vice-ministre des médias — autrement dit, de l'information —, outre huit postes de gouverneur et de gouverneur adjoint, ainsi que de chef de gouvernement dans des dizaines d'administrations commu-

nautaires municipales et locales. En outre, le Gouvernement a décidé de céder à l'UNITA six postes de chef de mission diplomatique ou d'ambassadeur.

Le 25 mai 1994, faisant un geste de souplesse de plus, le Gouvernement angolais, dans un esprit de réconciliation nationale et dans le but de s'associer aux efforts en vue de la reconstruction du pays et du rétablissement de la paix et de l'unité, a décidé de répondre à la proposition du 17 mars présentée par l'équipe de médiation en intégrant dans le cabinet des personnalités de l'opposition — attitude qui démontre sa volonté d'envisager l'élargissement de la participation de l'UNITA au Gouvernement.

C'est bien la meilleure preuve que le Gouvernement s'est d'ores et déjà montré trop souple et qu'il est allé trop loin dans ses concessions. Il estime qu'il incombe désormais à l'UNITA de prendre de sérieuses mesures et de montrer par ses actes qu'elle souhaite véritablement une solution négociée au conflit qu'elle a elle-même créé. Il importe donc que la communauté internationale se montre plus cohérente et plus ferme dans ses manifestations de solidarité avec le Gouvernement afin que les différents groupes politiques établis dans le pays et la population dans son ensemble acceptent mieux le genre de souplesse manifestée jusqu'ici et comprennent l'utilité de la souplesse exigée de l'autre partie.

Cette possibilité cruciale de paix durable en Angola existe. Elle ne doit ni être compromise ni servir de prétexte pour retarder davantage le processus de paix. Le moment est venu pour l'UNITA d'adopter une attitude et des vues constructives. Bien que les entretiens de Lusaka, qui durent depuis plus de six mois, aient permis des progrès substantiels — et je souligne, des progrès substantiels — ils doivent permettre d'aller encore plus loin, car l'UNITA affiche parfois une attitude contraire au droit constitutionnel angolais. Si pareille attitude était tolérée, elle irait à l'encontre de notre objectif qui est d'établir en Angola une démocratie multipartite à l'abri de toutes restrictions ou discrimination ethniques, régionales ou raciales.

Il serait injuste, comme certains le prônent, de faire un parallèle entre la solution au conflit sud-africain et la solution au conflit en Angola. La seule leçon que les Angolais eux-mêmes peuvent tirer des élections organisées en Afrique du Sud, c'est que toutes les parties opposées ont renoncé à la violence et à la guerre pour participer à la vie politique du pays. Les bantoustans ont été détruits et l'ordre a été rétabli, alors qu'en Angola l'UNITA a rejeté les résultats des élections et a eu recours à la violence, comme elle continue d'y recourir aujourd'hui pour arriver à ses

fin. Quand l'UNITA aura décidé de suivre le bon exemple de l'Afrique du Sud en renonçant à la violence et à la guerre, la tranquillité et la paix régneront dans mon pays, l'Angola.

Le scénario politique sud-africain est complètement différent de celui de l'Angola. Aussi la communauté internationale doit-elle forcer l'UNITA à mettre fin à la guerre, à regarder la situation en face et à s'engager sur la voie de la démocratie, qui est la seule solution politique au conflit angolais.

Comme il est dit clairement dans le rapport du Secrétaire général (S/1994/611), la situation militaire en Angola continue de se détériorer car ces derniers mois l'UNITA a multiplié ses offensives afin d'occuper de nouvelles portions du territoire et d'entraver le développement économique du pays. Face à cette campagne de guerre, qui s'est soldée par un véritable génocide du peuple angolais et par la destruction de son pays, le Gouvernement estime qu'il doit assumer ses responsabilités constitutionnelles et défendre la population angolaise de même que la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'Angola chaque fois qu'elles sont menacées.

Si l'UNITA a pu intensifier son activité militaire en Angola, c'est uniquement parce qu'elle continue de recevoir l'appui du Zaïre, pays voisin qui sert de zone de transit pour le ravitaillement des forces de l'UNITA et de base à partir de laquelle sont lancées les offensives militaires. Le Gouvernement angolais est en possession de preuves qui montrent que l'actuel régime zaïrois aide l'UNITA, en violation flagrante de l'embargo sur les armes et sur le pétrole imposé par le Conseil de sécurité à l'encontre de cette organisation.

En raison de la gravité de la situation et de l'implication du Zaïre dans cet état de choses, comme indiqué dans le mémoire porté à l'attention du Conseil et dans les rapports récents sur des vols logistiques à partir du Zaïre que nous soumettrons au Conseil, le Gouvernement angolais prie instamment le Conseil de donner pour instructions au Comité des sanctions — organe extrêmement important établi par la résolution 864 (1993) — d'envoyer une équipe chargée d'enquêter au Zaïre pour vérifier les accusations et recommander des mesures pour mettre fin à ces opérations.

Les avions impliqués dans ces violations de l'embargo, avions qui volent à partir du Zaïre, appartiennent à un certain nombre de sociétés privées, qui sont entre autres les suivantes : Viscount V744, Nordatlas N2501, Electra L188, Britannia-31 (BR31), Douglas DC6, Iliouchine I176, TSA

(Trans Service Airlift), BAL (Blue Air Line), Guila Air, TAC (Trans Air Cargo), UTAIR et PAE, pour ne mentionner que celles-là. Elles ont utilisé l'aéroport de Ndjili, à Kinshasa, et les pistes d'atterrissage G652D et UG652D. Elles ont ensuite utilisé d'autres pistes d'atterrissage pour accéder à Kafunfo, dans la province minière angolaise du Lunda-Norte, et à d'autres villes à l'intérieur de l'Angola. Je ne mentionne que quelques-uns des rapports que nous avons reçus et grâce auxquels mon gouvernement peut prouver la participation du Zaïre.

La participation du Zaïre dans le conflit angolais est bien connue puisque l'on sait que l'UNITA se sert du territoire zaïrois pour faciliter ses mouvements et pour lancer des attaques en Angola. Le fait que le Zaïre est impliqué directement et de manière flagrante dans la déstabilisation de l'Angola constitue un acte d'agression contre mon pays au regard de la définition de l'agression que les Nations Unies ont donnée en 1974. Cet acte est en outre une violation grave de l'embargo sur l'approvisionnement en armes de l'UNITA imposé par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 864 (1993). Aussi demandons-nous que le Conseil de sécurité accorde une attention toute spéciale à cette question.

En raison de la prolongation et de l'escalade de la guerre par l'UNITA, la situation humanitaire de l'Angola est de plus en plus dramatique, et ses conséquences affectent une grande partie de la population. Je rappellerai au Conseil que depuis que l'UNITA a repris la guerre, plus de 3 millions de personnes ont été déplacées, plusieurs milliers ont fui et sont maintenant réfugiées dans les pays voisins. Des milliers d'autres sont handicapées pour le reste de leur vie, notamment les victimes des mines posées n'importe où. Un groupe estime que 10 000 à 15 000 de ces mines sont disséminées dans tout le pays. Des villes entières, comme Kuito et Huambo, ont été complètement ravagées et de nombreuses autres ont vu leurs infrastructures économiques et sociales détruites entièrement ou en partie.

En raison de cette situation, les conditions sociales et économiques d'ores et déjà précaires dans lesquelles vivaient la majorité des familles angolaises se sont encore détériorées, ce qui explique les taux extrêmement élevés de pauvreté et de malnutrition et, partant, le taux croissant de mortalité. Il faut absolument mettre fin à la situation dramatique dans laquelle se trouve le peuple angolais, qui avait cru que les élections de septembre 1992 annonçaient pour lui un avenir de paix, de sécurité et de progrès.

Comme si cela ne suffisait pas, l'acheminement de l'aide humanitaire est entravé par l'UNITA, qui attaque régulièrement et systématiquement les avions du Programme alimentaire mondial (PAM), comme cela s'est produit récemment dans la province de Malange, où des avions du PAM ont été attaqués les 16, 18, 19 et 20 mai alors qu'ils étaient en mission pour acheminer une aide humanitaire à la population de la région. En outre, l'UNITA a attaqué des entrepôts pour voler des fournitures humanitaires qu'elle a ensuite distribuées à ses troupes.

À la suite de ce type d'incidents, le Gouvernement a décidé, le 21 mai 1994, de suspendre temporairement les vols d'aide humanitaire jusqu'à ce que l'UNITA donne des garanties qu'elle prendra des mesures pour empêcher de nouvelles pertes de vies et la destruction de moyens utilisés pour l'acheminement de l'aide humanitaire vers l'Angola.

Le Gouvernement angolais exprime sa profonde reconnaissance à la communauté internationale pour son soutien généreux, notamment les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les pays membres de l'Union européenne et d'autres gouvernements, qui n'ont pas hésité à répondre rapidement à l'appel lancé par le Gouvernement angolais et les Nations Unies en faveur de la fourniture d'une aide humanitaire au peuple angolais.

Je voudrais, au nom de mon gouvernement, saluer les efforts déployés par les membres du Conseil pour élaborer le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui, bien que nous aurions préféré qu'il soit rédigé en des termes qui reflètent mieux la situation en Angola.

Enfin, nous avons appris avec un profond regret que l'équipe de négociation de l'UNITA s'est retirée de la table des négociations en accusant les forces gouvernementales de se livrer à des opérations offensives contre ses positions.

Nous tenons à attirer l'attention du Conseil et de la communauté internationale sur cette attitude, qui est une tentative d'échec des pourparlers de Lusaka alors même que nous sommes sur le point d'arriver à un accord et que le Gouvernement a accepté la proposition d'élargissement sur la réconciliation nationale faite par le Représentant spécial du Secrétaire général et les trois États observateurs du processus de paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola des paroles extrêmement aimables qu'il a eues à mon adresse et à celle de mon prédécesseur.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, avant de passer à la très importante question dont est saisi le Conseil aujourd'hui, je voudrais tout d'abord vous féliciter de la manière très compétente dont vous avez dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mai. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Keating, de la Nouvelle-Zélande, de la façon extrêmement réussie dont il a dirigé les délibérations du Conseil.

Je pense que chacun sait que le Portugal et l'Angola entretiennent des liens très particuliers et solides qui unissent les peuples de nos pays à travers une distance qui ne nous sépare que géographiquement. Ces liens sont à l'origine des efforts faits par le Portugal pour aider à mettre fin à la guerre en Angola. Nous participons au processus de paix en Angola depuis le tout début, de Bicesse à Lusaka. D'abord en tant que médiateur et maintenant en tant que membre de la «troïka» des pays observateurs, le Portugal oeuvre aux côtés de la Fédération de Russie et des États-Unis pour aider les Nations Unies à négocier un règlement pacifique du conflit qui, malheureusement, continue de ravager l'Angola.

Nous condamnons catégoriquement la persistance des combats en Angola, qui non seulement continuent de perturber les efforts humanitaires déployés pour tenter d'alléger les souffrances de la population, mais qui ont en outre un effet très négatif sur les négociations en cours. C'est pour le peuple dans son ensemble que nous devons poursuivre nos efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

Nous devons également reconnaître l'importance que représente un Angola uni et pacifique pour le développement de la région et tout le continent africain. Nous avons récemment assisté à la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique, et cet événement très positif, à l'instar d'autres faits nouveaux survenus dans la région, est très prometteur. Mais il ne saurait y avoir de doute quant au fait que le développement et le progrès de l'Afrique australe dépendent du succès des processus de paix en

Angola et au Mozambique. Ce n'est qu'alors que nous pourrions peut-être espérer de meilleures perspectives pour cette partie de notre monde. Il nous incombe à nous, membres de la communauté internationale, d'y contribuer.

Le rôle des Nations Unies dans ce processus est crucial. L'Organisation et, en particulier, le Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière, et nous devons être bien conscients de l'importance de la séance d'aujourd'hui du Conseil et de ses décisions. La fin des négociations de Lusaka est à notre portée. La paix est possible. Nous devons aider à la concrétiser.

Les pourparlers de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'UNITA ont été longs et très délicats, mais grâce aux efforts d'un grand nombre de personnes, ils ont beaucoup avancé et de réels progrès ont été accomplis. Nous pouvons dire avec un certain espoir, voire une certaine confiance, qu'un règlement final d'ensemble est très proche. À cet égard, nous nous félicitons de l'acceptation par le Gouvernement angolais de la proposition du médiateur sur la réconciliation nationale et nous prions instamment l'UNITA de répondre aussi positivement à cette proposition.

Au coeur de tous les efforts concertés déployés pour instaurer la paix en Angola se trouve sans aucun doute M. Beye, Représentant spécial du Secrétaire général. C'est grâce à son énergie inlassable et à son brillant leadership que les parties ont continué à discuter et à négocier malgré toutes les difficultés et tous les obstacles. Nous estimons qu'un hommage tout particulier devrait être rendu à M. Beye.

À ce stade, nous voudrions souligner qu'il importe que tous les pays voisins et les autres pays qui ont des intérêts dans la région unissent leurs efforts pour appuyer le processus de paix en Angola, et nous les prions instamment de continuer à contribuer positivement aux efforts de médiation réalisés par les Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit demeurer activement informé de la question angolaise, car il s'agit d'une question qui exige une attention particulière en ce moment crucial.

La communauté internationale a indiqué très clairement, au travers des décisions adoptées par le Conseil, que la seule solution possible au conflit en Angola passe par des négociations. Il est important que les deux parties l'aient reconnu et qu'elles aient participé à des pourparlers à cette

fin. Il est cependant indispensable de veiller à ce que le processus soit mené à bien et que ce qui a déjà été accompli ne l'ait pas été en vain.

Mais les négociations ne peuvent se prolonger indéfiniment. Le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair et puissant aux parties pour qu'elles comprennent que la communauté internationale attend d'elles qu'elles parviennent à un accord dans un délai raisonnable de sorte que le processus de paix puisse être mis en oeuvre dès que possible.

Le cas échéant, le Conseil doit être prêt à envisager l'adoption d'autres mesures, au cas où la situation l'exigerait. À cet égard, le Conseil doit veiller à la nécessité de faire respecter strictement les mesures qu'il a déjà décrétées. Les infractions dont ces mesures font actuellement l'objet ne doivent plus être tolérées, car non seulement elles font fi de l'autorité du Conseil, mais ont une incidence négative sur le processus de paix.

Par ailleurs, il est vrai aussi que lorsqu'un accord est conclu, le Conseil doit être prêt à renforcer tout de suite le rôle et la présence des Nations Unies en Angola afin de veiller à ce que les résultats obtenus à la table des négociations ne soient pas perdus sur le terrain faute de moyens ou d'un engagement de la part de la communauté internationale.

Les Nations Unies ne peuvent pas renoncer à leurs responsabilités vis-à-vis de tout accord susceptible d'être obtenu à Lusaka, et doivent donc veiller à ce que les moyens nécessaires soient disponibles de façon à garantir effectivement, dès le début, la mise en oeuvre d'un règlement de paix global obtenu à Lusaka.

Dans ce contexte, nous exhortons l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à faire en sorte qu'une fois la paix rétablie en Angola, celle-ci soit nourrie et soutenue par la communauté internationale de sorte que la reconstruction de l'Angola devienne la prochaine tâche de ce pays et de son peuple.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon prédécesseur.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le monde aspire à la paix. Les peuples du monde entier veulent enrichir la vie et non la prendre; ils veulent construire et non détruire. Au sein du Conseil, nous avons, sous votre direction compétente, Monsieur le Président, travaillé durant de longues heures pour répondre à ces aspirations et faire avancer la cause de la paix. Quand l'espoir existe, nous ne rechignons pas à la besogne; chacun est prêt à renforcer l'action des artisans de la paix. Malheureusement, nous avons compris que tous ne partagent pas notre objectif commun. Au-delà de cette salle, il y a ceux qui voudraient peindre leur sol natal du sang de ses fils et de ses filles. Il est temps pour eux de comprendre.

En dépit de la promesse de paix faite lors des pourparlers de Lusaka, les combats se sont intensifiés et de nouvelles offensives militaires ont été lancées. Alors que les parties responsables poursuivent leurs tentatives, violentes et inutiles en fin de compte, pour obtenir des avantages tactiques mineurs, des millions d'Angolais continuent d'être menacés en permanence par la faim, la douleur et la mort. Cette situation scandaleuse continuera jusqu'à ce que les dirigeants de l'Angola aient le courage et le sens des responsabilités de préférer la paix à la guerre.

Nous sommes réconfortés par les rapports selon lesquels le Gouvernement angolais a accepté la proposition faite par la médiation. Nous nous associons aux autres pour demander instamment à l'UNITA de faire de même, et nous voudrions souligner les termes du projet de résolution dont le Conseil est saisi qui invitent les deux parties à régler les points en suspens sans autres atermoiements. La décision qu'elles sont invitées à prendre est claire; le choix à faire est évident.

Ce projet de résolution du Conseil de sécurité fait savoir aux dirigeants de l'Angola que la patience de la communauté internationale est à son comble. Nous espérons qu'ils comprendront et réagiront comme il se doit à ce message. Mais je voudrais aujourd'hui terminer sur une note positive. Les États-Unis se tiennent prêts à s'associer à la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre d'un accord de paix. Nous attendons des dirigeants de l'Angola qu'ils nous donnent cette occasion de travailler ensemble pour l'avenir du peuple angolais.

Monsieur le Président, alors que votre tâche de Président du Conseil touche à sa fin, j'aimerais que vous sachiez combien nous apprécions les efforts que vous avez déployés durant ce mois de mai. Vos responsabilités ont été lourdes et assumées de façon honorable.

Nous voterons aujourd'hui pour le présent projet de résolution de façon à inciter les deux parties à mener à bien leurs négociations et à mettre fin à la violence qui déchire l'Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Ce moment est capital pour le peuple et le Gouvernement angolais et pour tous ceux qui s'intéressent à la situation tragique qui prévaut dans ce pays africain frère, auquel le Brésil est étroitement lié.

Mon gouvernement salue de tout coeur la réaction positive du Gouvernement angolais aux propositions de réconciliation nationale faites par la médiation. Nous demandons instamment à l'UNITA de faire de même. Nous sommes encouragés par cette évolution et nous espérons que d'ici la fin du mois de juin, le Gouvernement angolais et l'UNITA seront en mesure de finaliser l'accord qui mettra fin à la guerre civile qui ravage ce pays depuis près de 20 ans.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Afonso Van Dunem «Mbinda» de l'Angola pour son importante déclaration. Ses paroles sont une preuve supplémentaire de l'attachement de son gouvernement à l'objectif de réconciliation nationale et, en fin de compte, à la paix.

Au cours des délibérations de la semaine dernière, les membres du Conseil de sécurité ont eu le privilège de recevoir les représentants des trois pays observateurs et d'obtenir des informations de première main sur les pourparlers de Lusaka. Les efforts qu'ils déploient inlassablement pour instaurer la paix sont extrêmement louables. Par ailleurs, nous apprécions pleinement le rôle joué par Maître Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, pour faciliter ces négociations. Maître Beye a fait montre d'un dévouement extraordinaire. Son travail à Lusaka a été déterminant pour la promotion du processus de paix en Angola, et sa mission mériterait d'être pleinement reconnue.

Je tiens à renouveler les sentiments de gratitude de ma délégation au Gouvernement zambien pour son soutien continu aux pourparlers en cours à Lusaka. Les efforts des pays africains, en particulier ceux de la sous-région, restent fondamentaux pour promouvoir la paix en Angola.

Nous nous félicitons particulièrement de la déclaration faite récemment par le Président Nelson Mandela, qui a promis que son pays avait l'intention de rechercher des moyens de contribuer au processus de paix en Angola. Sa position a été réaffirmée la semaine dernière par le Premier Vice-Président sud-africain, M. Thabo Mbeki. À cette occasion, ma délégation a exprimé l'espoir que l'inauguration du premier gouvernement multiracial et démocratiquement élu en Afrique du Sud aurait un effet hautement positif sur le continent tout entier, en particulier en Angola et au Mozambique.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis a une signification tout à fait particulière. Il ne s'agit pas seulement d'un banal renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Ma délégation a appuyé une prorogation limitée du mandat en partant de l'hypothèse que les pourparlers de paix de Lusaka sont réellement entrés dans leur dernière phase et que la paix est finalement à portée de main. Cette prorogation d'un mois, en ce moment précis, reflète clairement la ferme volonté de la communauté internationale de voir aboutir rapidement les négociations en cours.

Nous ne saurions mieux souscrire à la position du Secrétaire général selon laquelle les questions en suspens liées à la réconciliation nationale peuvent être rapidement réglées à condition que le réalisme, la volonté politique et la bonne foi l'emportent. Il reste que le Conseil de sécurité n'a pas perdu de vue le fait que l'Angola aurait pu vivre en paix depuis pas mal de temps. Depuis la reprise des négociations directes, le Gouvernement angolais a, à plusieurs reprises, montré qu'il restait résolu à parvenir à un règlement pacifique.

Dans ce projet de résolution, le Conseil est sur le point de décider de laisser ouvertes ses options de renforcement des sanctions actuelles dans l'hypothèse où l'UNITA ne coopérerait pas à la mise en oeuvre des «Acordos de Paz» et au succès des pourparlers de paix de Lusaka.

Cependant, nous espérons vivement que l'UNITA jouera un rôle constructif. L'intérêt du peuple angolais dans

la cause de la paix sera servi au mieux si l'UNITA s'engage de façon décisive dans le processus de paix.

Il est clair, aux yeux de la délégation du Brésil, que le projet de résolution dont nous sommes saisis cet après-midi constitue une autre tentative cruciale d'améliorer les perspectives d'un règlement politique rapide et fructueux en Angola. De l'avis de ma délégation, un élément essentiel de ce projet de résolution réside dans la réaffirmation de l'appui du Conseil à une présence continue et efficace de l'ONU en Angola pour favoriser le processus de paix et faire progresser la pleine mise en oeuvre des «Acordos de Paz». À ce sujet, nous encourageons vivement le Secrétaire général à aller de l'avant avec ses plans d'urgence pour une action rapide, qui devra être mise en oeuvre dès qu'interviendra un règlement de paix.

Ma délégation votera pour le projet de résolution en espérant sincèrement que, lorsque nous réexaminerons la question de l'Angola, nous pourrons consacrer notre attention à l'étude qui nous permettra de déterminer comment une présence élargie de l'ONU pourra contribuer au mieux à un règlement de paix global.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité examine de nouveau la situation en Angola. De manière générale, le déroulement des pourparlers de paix de Lusaka semble être sur la bonne voie et, conformément au rapport détaillé sur la situation que nous présentera le Secrétaire général, les problèmes en suspens qui sont liés à la réconciliation nationale peuvent être réglés si le Gouvernement angolais et l'UNITA les abordent avec réalisme et avec la volonté politique nécessaire.

Néanmoins, nous observons avec inquiétude un accroissement des opérations militaires sur tout le territoire angolais qui non seulement affecte les négociations mais aggrave aussi la très sérieuse situation humanitaire que connaît sa population. En ce sens, nous faisons écho à l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général au sujet du grand nombre de victimes civiles, des souffrances et de la destruction des infrastructures et des biens, qui ont tous un effet dévastateur sur la société angolaise.

Il est donc indispensable que les parties comprennent que la seule issue viable au conflit passe par le recours à des moyens pacifiques et aux négociations. Voilà pourquoi nous exhortons le Gouvernement angolais et l'UNITA à cesser immédiatement les hostilités.

La République argentine, en tant que pays qui fournit des observateurs militaires et de police civile à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), observe de très près ce processus et se félicite de ce que la communauté internationale, ainsi que le démontre le présent projet de résolution, maintienne son engagement envers l'Angola. Toutefois, la poursuite et l'accroissement de cet appui sont subordonnés à l'expression claire de la volonté sincère des parties de réaliser une paix durable. Sans cela, tout effort de la communauté internationale sera vain, car la responsabilité de la conclusion fructueuse de ce processus incombe aux parties.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité, dans le cadre du présent projet de résolution, demande au Secrétaire général de l'informer, avant la fin du mandat d'UNAVEM II, que nous renouvelons aujourd'hui pour un mois, quant au maintien de la volonté des parties de parvenir à un accord, dont il sera tenu compte au moment de prendre les décisions futures au sujet de l'Angola.

La volonté de l'ONU d'accroître sa présence grâce à une augmentation des effectifs d'UNAVEM II est claire. Mais cela doit être précédé par une conclusion fructueuse des pourparlers de paix de Lusaka.

Ma délégation tient à saluer les efforts accomplis par le Représentant spécial du Secrétaire général, les trois États observateurs du processus de paix en Angola, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et quelques États voisins, dont la Zambie, en vue de régler le plus rapidement possible la crise angolaise.

Les efforts déployés dans le domaine humanitaire méritent également d'être soulignés, et nous encourageons les États, les organismes de l'ONU et les organisations non gouvernementales à ne pas cesser d'apporter leur aide, notamment en ces moments où les divers besoins humanitaires ne cessent de croître.

Pour terminer, nous souhaitons lancer un nouvel appel directement aux parties pour qu'elles mènent à leur terme négociations visant à instaurer la paix et la justice dans un Angola uni.

M. Bizimana (Rwanda) : Ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son action inlassable et pour son rapport complet sur les progrès réalisés dans le

cadre des pourparlers de Lusaka ainsi que sur la situation militaire et humanitaire en Angola.

La délégation rwandaise souhaiterait également rendre hommage au Gouvernement de la Zambie, aux trois États observateurs et aux pays de la sous-région, au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola ainsi qu'au personnel d'UNAVEM II pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue d'un règlement de la situation en Angola.

Sur une note particulière, nous tenons à remercier les représentants des trois États observateurs qui ont bien voulu tenir une réunion avec les membres du Conseil, ce qui a facilité l'examen de la situation actuelle.

Ma délégation tient à réitérer l'importance qu'elle attache au processus de paix en cours en Angola. À cet égard, elle note avec satisfaction que, depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre des pourparlers de Lusaka au niveau des questions en suspens, notamment celles ayant trait au processus électoral.

Ma délégation reste néanmoins préoccupée par la lenteur observée au niveau des autres questions, et plus particulièrement celles relatives à la réconciliation nationale ainsi qu'au futur mandat des Nations Unies en Angola, au sujet desquelles un consensus n'a pas encore été trouvé.

Dans ce contexte, nous espérons que les deux parties feront preuve de la souplesse requise et d'un sens aigu des responsabilités pour parvenir à un règlement rapide et permettre ainsi une solution à la crise actuelle.

À ce titre, nous apprécions les efforts du Gouvernement de la République d'Angola, qui a accepté les propositions présentées par la médiation, à savoir le Représentant spécial du Secrétaire général et les États observateurs du processus de paix en Angola, et invitons l'UNITA à agir sans tarder dans le même sens afin de permettre aux pourparlers de paix en cours de s'achever rapidement et avec succès.

Ma délégation, qui accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre des pourparlers de Lusaka, reste néanmoins préoccupée par la poursuite des combats sur l'ensemble du territoire de l'Angola et par les lourdes pertes qu'ils entraînent sur les plans humain et matériel.

Étant donné que la poursuite des hostilités affecte l'acheminement et la distribution de l'assistance humani-

taire, ma délégation se joint à l'appel lancé aux parties pour qu'elles mettent fin aux opérations militaires. Par ailleurs, les parties au conflit devraient mettre fin à tous les actes qui font obstacle à la fourniture des secours humanitaires et entravent la libre circulation du personnel chargé des opérations de secours humanitaires. En effet, nous estimons que la coopération des parties en cette matière s'avère nécessaire, compte tenu du fait que, dans certaines localités, les populations civiles sont au bord d'une famine généralisée en raison de l'insécurité qui y règne.

Pour ce faire, ma délégation invite la communauté internationale à accroître son assistance multiforme en vue de faire face à l'ampleur des besoins énormes dans ce domaine. Ma délégation, qui a toujours appuyé le processus de paix en Angola, se félicite du fait que le Conseil s'est une fois de plus déclaré disposé à élargir la présence des Nations Unies en Angola dès qu'un règlement de paix global aura été conclu et prend note avec satisfaction des activités de planification entreprises par le Secrétaire général et UNAVEM II en prévision d'un règlement global de paix.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation se joindra aux autres membres du Conseil de sécurité pour adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui proroge le mandat d'UNAVEM II jusqu'au 30 juin 1994.

En appuyant ce projet de résolution, nous tenons à souligner qu'une telle mesure visant à renouveler le mandat d'UNAVEM II pour une nouvelle période d'un mois ne doit pas être interprétée comme constituant un désengagement des Nations Unies en Angola, mais plutôt comme une action destinée à faire aboutir le processus de négociation dans les plus brefs délais.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Le projet de résolution dont le Conseil est saisi, et que la délégation espagnole appuie, ne proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) que jusqu'au 30 juin 1994. Il convient de souligner le sens de la décision que le Conseil va prendre, car elle implique que la patience de la communauté internationale s'épuise face à la prolongation des pourparlers de paix de Lusaka et face à la reprise des hostilités dans différentes zones du territoire angolais.

En effet, le compte à rebours durant lequel le Conseil estime que les questions en suspens peuvent être réglées dans le cadre des pourparlers de Lusaka relatifs à la réconciliation nationale sur la base des propositions faites par le Représentant spécial du Secrétaire général et des trois États

observateurs du processus de paix a commencé. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement angolais a accepté formellement ces propositions et nous prions instamment l'UNITA de faire de même le plus tôt possible. Après un délai d'un mois, le Conseil examinera de nouveau, sur la base d'un rapport du Secrétaire général, l'état des pourparlers de paix de Lusaka, ainsi que la volonté politique dont les parties font preuve afin d'aboutir à une paix durable. L'examen du Conseil à ce moment-là devra être détaillé, et il devra déterminer quelle est la partie qui, par son attitude, est responsable du retard du processus qui aurait dû être couronné de succès il y a longtemps déjà.

Le nouvel engagement pris par la communauté internationale vis-à-vis de l'Angola dépend, aujourd'hui plus que jamais, de l'attitude et de la volonté des parties angolaises, qui seront mises à l'épreuve avec cette possibilité qu'on leur offre de mettre un point final au processus de paix.

L'Espagne est particulièrement préoccupée par la situation militaire sur le terrain, étant donné l'ampleur des combats sur le territoire de l'Angola qui aggravent la situation humanitaire, et ce au détriment de la population civile et de l'acheminement des secours. Nous ne pouvons pas oublier que, chaque jour, la mort de centaines de personnes en Angola est la conséquence directe ou indirecte du conflit.

C'est une raison de plus pour rappeler, comme le fait le projet de résolution sur lequel nous allons voter, l'obligation de tous les États de respecter strictement les mesures imposées à l'UNITA par la résolution 864 (1993), et nous espérons ainsi que le Comité des sanctions fera une enquête en bonne et due forme sur les allégations dont nous a fait part, ici, aujourd'hui, le représentant de l'Angola.

Le peuple angolais a besoin des efforts de la communauté internationale pour panser les blessures de la guerre. Voilà pourquoi nous estimons que le travail de médiation mené à bien par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, ainsi que par les trois États observateurs du processus de paix — le Portugal, les États-Unis et la Fédération de Russie — et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays voisins, en particulier la Zambie, est particulièrement important. Nous les encourageons à continuer dans cette voie, en redoublant d'efforts à ce point culminant des pourparlers de Lusaka afin que l'Angola puisse enfin se joindre au courant qui incite toute la région de l'Afrique australe à la paix, à la réconciliation, à la reconstruction et au développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/628, tel qu'il a été oralement révisé, dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été oralement révisé, dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 922 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mérimée (France) : Ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution 922 (1994) qui prolonge le mandat d'UNAVEM II pour une durée d'un mois, ceci jusqu'au 30 juin 1994.

Ma délégation souhaite ainsi marquer l'urgence qui s'attache à ce que les parties concluent les négociations entreprises entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA il y a maintenant plus de six mois. Nous comprenons que ces négociations sont près de leur terme. Nous comprenons également que les derniers points qui restent en discussion sont d'une difficulté particulière, puisqu'ils concernent la participation de l'UNITA au gouvernement et à l'administration du pays. Nous nous réjouissons que le Gouvernement de l'Angola ait décidé d'accepter aujourd'hui les propositions du Représentant spécial du Secrétaire général afin qu'un accord soit conclu rapidement.

La France souhaite féliciter pour les efforts constants qu'ils ont déployés en vue d'aboutir à ce résultat M. Blondin Beye et les trois États qui assistent aux négociations. Nous formulons maintenant le voeu que ces propositions seront considérées avec un même esprit d'ouverture et de conclusion par l'UNITA. Nous attendons avec intérêt le rapport que devra nous remettre à ce sujet, d'ici la fin du mois de juin, le Secrétaire général.

Mon pays a donc l'espoir que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA feront maintenant, au moment décisif,

preuve de responsabilité pour aboutir à un accord complet et définitif qui soit mis en oeuvre rapidement. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parties de mettre fin le plus rapidement possible aux hostilités qui ont repris dans plusieurs parties du pays et qui entravent sérieusement l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Conseil s'est montré disposé, en adoptant la résolution 903 (1994) le 16 mars dernier, à accompagner le processus de paix dans sa phase initiale si un accord solide intervenait entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA. Il le réaffirme dans la présente résolution. Mon pays, pour sa part, n'hésitera pas à reconsidérer la présence des Nations Unies et le déploiement supplémentaire de Casques bleus si les parties ne parviennent pas à s'entendre.

Le Conseil a adopté la semaine dernière une résolution levant les sanctions contre l'Afrique du Sud. Il a naguère assisté la Namibie dans son accession à l'indépendance. Bientôt se dérouleront au Mozambique des élections qui, nous l'espérons, mettront définitivement fin à la division de ce pays longtemps déchiré par la guerre. L'Afrique australe a donc connu ces dernières années des développements considérables qui consolideront la stabilité et le progrès dans cette région d'Afrique. La France appelle en conséquence l'Angola, qui appartient à cette même région, à ne pas rester à l'écart de ce processus historique.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) : La résolution que nous venons d'adopter relative à la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) montre que la communauté internationale souhaite poursuivre ses efforts en vue d'un rétablissement rapide de la paix et de la stabilité en Angola de sorte que le peuple angolais puisse à nouveau jouir de la paix.

Depuis le début des pourparlers de paix de Lusaka le 15 novembre l'année dernière, les deux parties angolaises sont parvenues à des accords sur un certain nombre de questions militaires complexes et ont réglé en partie la question de la réconciliation nationale. Ce sont là des événements encourageants. La question de l'Angola est restée longtemps sans solution, et six mois se sont écoulés depuis que les pourparlers de Lusaka ont commencé. Pourtant, les deux parties, pour des raisons diverses, sont incapables de surmonter le dernier obstacle et de mettre fin au désastre engendré par l'homme en Angola.

La délégation chinoise estime que la clef d'une solution rapide et appropriée à la question de l'Angola se trouve entre les mains des parties elles-mêmes, qui devraient

comprendre que leur conflit ne pourra jamais être réglé par des moyens militaires, et qu'elles doivent par conséquent faire preuve de la volonté politique nécessaire dans leurs négociations et adopter une attitude pratique et souple de façon à réaliser une réconciliation nationale et à régler rapidement les questions connexes.

Le vote favorable de la délégation chinoise montre que nous continuerons, comme toujours, d'appuyer le processus de paix en Angola avec une sincère compassion à l'égard des souffrances du peuple angolais. Entre-temps, nous espérons que cette résolution fera clairement comprendre aux parties intéressées qu'il n'y a plus de temps à perdre et qu'elles doivent, en pleine coopération avec UNAVEM II et agissant dans leur propre intérêt national, cesser immédiatement toute opération militaire et appliquer intégralement les «Acordos de Paz» et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de façon à créer les conditions propices à la conclusion rapide d'un accord global sur la réconciliation nationale et le rétablissement de la paix et de la stabilité en Angola.

Sir David Hannay (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que nous venons d'adopter proroge le mandat d'UNAVEM II pour un mois seulement. Cette mesure inhabituelle reflète la conviction ferme et unanime du Conseil qu'il est maintenant urgent pour les parties de mettre la dernière main à un règlement global de la crise angolaise. Des progrès importants ont été réalisés à ce jour et nous félicitons les parties, le Représentant spécial du Secrétaire général et les trois États observateurs de leurs efforts.

La grande question en suspens, celle de la réconciliation nationale, est en discussion depuis plusieurs mois déjà. Le Représentant spécial et les représentants des États observateurs jouissent du plein appui du Conseil dans leurs efforts pour résoudre la crise. Nous nous félicitons chaudement de l'acceptation sans réserve par le Gouvernement de l'Angola des propositions qui leur ont été soumises. Nous demandons à l'UNITA de se dépêcher d'en faire autant, de façon qu'un plan de règlement complet puisse être conclu avant la fin du mois de juin.

Nous rappelons aux parties que, bien que le Conseil ait une fois encore déclaré qu'il est prêt, en principe, à envisager le renforcement d'UNAVEM II pour le porter à son niveau antérieur si un accord est conclu à Lusaka, la patience de la communauté internationale n'est pas sans limite. Si aucun règlement n'intervient d'ici la fin du mois de juin, le Conseil se verra contraint de réexaminer le rôle futur des Nations Unies en Angola. Et l'UNITA, en exami-

nant sa réponse à cette résolution, doit se rappeler que le Conseil, dans la résolution, réaffirme qu'il est prêt à envisager à tout moment de prendre de nouvelles mesures contre l'UNITA si celle-ci ne coopère pas aux efforts visant à parvenir de bonne foi à une solution pacifique.

Nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général au sujet de la reprise des combats en Angola, qui ont causé la perte de nombreuses vies humaines et la destruction de biens, ont rendu plus difficile la distribution de secours humanitaires urgents et ont eu un effet négatif sur les pourparlers de paix de Lusaka. Les rapports indiquent que les combats se sont poursuivis ce week-end à Kuito, Malange et Huambo, faisant de nouvelles victimes et provoquant la suspension des vols humanitaires. Le Conseil, dans sa résolution 903 (1994), adoptée il y a deux mois, avait exigé la cessation de toutes les opérations militaires offensives. Malheureusement, les parties ne se sont pas conformées à cette injonction; c'est pourquoi le Conseil a réitéré cette exigence dans la résolution qui vient d'être adoptée. Elle doit maintenant être entendue. La poursuite des combats ne serait pas de bon augure pour l'examen, par le Conseil, du rôle futur des Nations Unies à l'appui du plan de règlement global auquel, nous l'espérons, le Représentant spécial parviendra avant la fin du mois de juin.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie est profondément préoccupée par la situation militaire, politique et humanitaire complexe qui règne en Angola. Le fait qu'il a fallu plus de deux mois aux pourparlers de paix de Lusaka pour aboutir à un accord sur les questions liées à la réconciliation nationale — ce qui a ralenti le processus menant à la conclusion d'un accord de paix complet — nous inquiète.

Voilà pourquoi la Russie tient maintenant à dire combien elle est satisfaite de la réponse positive du Gouvernement de la République d'Angola à la proposition de compromis du médiateur. Nous pensons que cette mesure créera la base nécessaire pour régler, dans le laps de temps relativement court qui nous reste, les questions de l'ordre du jour encore en suspens et parvenir à la conclusion d'un règlement politique de la crise angolaise.

Il importe que cet exemple positif soit maintenant suivi par l'UNITA également.

La Fédération de Russie a appuyé la résolution sur l'Angola qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, qui proroge d'un mois le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Nous pensons que la résolution fera clairement comprendre aux

parties angolaises la nécessité de faire preuve immédiatement de la volonté politique nécessaire et de la plus grande souplesse aux pourparlers de paix de Lusaka, afin de parvenir rapidement à un accord de paix global.

Cela permettrait au Conseil de sécurité d'élaborer en temps opportun une ligne d'action appropriée pour l'avenir. Nous ne pouvons permettre que le processus visant à parvenir à un règlement pacifique en Angola piétine et encore moins qu'il fasse machine arrière. Il est également important que le Conseil de sécurité, dans sa résolution, ait réaffirmé sans équivoque la possibilité d'adopter de nouvelles mesures à l'encontre de l'UNITA, étant donné que c'est de ce qu'elle va faire maintenant que dépend, dans une grande mesure, l'achèvement rapide et réussi du processus de négociation et le rétablissement d'une paix durable et de l'harmonie en Angola.

Compte tenu des rapports que nous recevons à propos des violations de l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur les livraisons d'armes à l'UNITA — et certains faits qui ont été cités ici dans la déclaration du représentant de l'Angola à cette séance nous inquiètent au plus haut point —, nous estimons qu'il est nécessaire d'activer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) et que les faits cités par le représentant de l'Angola doivent faire l'objet d'un examen attentif par ce comité.

Pour sa part, la Fédération de Russie, agissant en coordination avec les autres pays observateurs des négociations et avec le Représentant spécial du Secrétaire général, a l'intention de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès rapide des pourparlers de Lusaka et le règlement politique du conflit angolais, sur la base des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Nigéria.

La situation en Angola, pour ce qui est du processus de paix en cours, se trouve maintenant à la croisée des chemins. Le moment est venu de prendre une décision et ce moment ne peut plus attendre. Il est devenu plus évident que jamais que pour que le processus de paix progresse, les deux parties en Angola — mais en particulier l'UNITA — doivent faire preuve de plus de souplesse, de réalisme et de volonté politique aux pourparlers de Lusaka.

Cela est essentiel pour que toutes les questions relatives à la réconciliation nationale — la dernière des ques-

tions clefs en suspens qui empêchent la conclusion d'un accord général de paix — puissent être réglées avec succès. Les pertes humaines et matérielles causées par la procrastination et les retards dus aux divergences concernant la distribution des postes et la répartition des portefeuilles ne peuvent se justifier davantage. Il est temps que les dirigeants angolais permettent à tout un chacun en Angola de jouir de ses droits légitimes à la paix et au développement.

Si nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/1994/611), le Gouvernement nigérian est gravement préoccupé par la reprise des opérations militaires sur tout le territoire angolais, ce qui n'a pas contribué à édifier la confiance et la bonne volonté nécessaires pour activer le processus de règlement politique. À notre avis, des décennies d'affrontement militaire auraient dû suffire pour persuader les parties angolaises qu'il est vraiment futile de persister à rechercher une solution militaire à ce conflit. Le spectacle du terrible événement du 19 avril, évoqué dans le rapport du Secrétaire général, au cours duquel l'aéroport de Malange était continuellement bombardé alors qu'un avion du Programme alimentaire mondial déchargeait des fournitures humanitaires n'a pas seulement été un affront aux nobles efforts humanitaires déployés en Angola mais aussi un effort tenté pour provoquer une escalade de l'insécurité générale et augmenter les souffrances infligées au peuple de ce pays.

Le présent rapport du Secrétaire général reflète dûment les trois aspects de la situation humanitaire précaire en Angola. Premièrement, tandis que la situation humanitaire continue de s'améliorer dans les régions qui ont reçu vivres, médicaments et autres types de secours pendant les quatre à six derniers mois, l'acheminement d'une aide régulière et substantielle reste nécessaire pour maintenir cette amélioration. Deuxièmement, le rythme doit encore être intensifié pour répondre aux besoins des régions où les activités humanitaires sont en cours mais considérablement gênées par l'absence d'accès par la route et par d'autres problèmes logistiques. Troisièmement, il convient de subvenir de toute urgence aux besoins humanitaires des régions récemment évaluées pour y éviter la famine.

La résolution que nous venons d'adopter, et pour laquelle ma délégation a voté, représente un effort constructif de la communauté internationale pour répondre aux besoins sur le terrain en Angola et pour faciliter le processus de paix. Trois points de la résolution méritent d'être relevés. Premièrement, en renouvelant le mandat d'UNAVEM II, les Nations Unies soulignent la préoccupation constante de la communauté internationale à l'égard de l'Angola, mais en ne le prorogeant que d'un mois au lieu des trois recommandés par le Secrétaire général, la communauté internationale souligne le fait que les parties en Angola n'ont plus beaucoup de temps devant elles pour agir

de manière constructive et décisive afin d'arriver à un prompt règlement politique de leur conflit.

Deuxièmement, tout en se déclarant prête à envisager rapidement toute recommandation du Secrétaire général visant le renforcement de la présence des Nations Unies en Angola au cas où un règlement pacifique serait obtenu dans le cadre des pourparlers de Lusaka, la résolution souligne que le Conseil de sécurité a l'intention de revoir le rôle des Nations Unies en Angola si un accord de paix n'est pas conclu à Lusaka d'ici l'expiration du mandat prorogé.

Troisièmement, outre qu'il déplore la dégradation de la situation humanitaire en Angola et les actes qui compromettent les efforts humanitaires et entravent l'acheminement de l'aide humanitaire et la liberté de déplacement du personnel humanitaire, le Conseil de sécurité demande instamment aux États, aux institutions des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de fournir rapidement une assistance supplémentaire à l'Angola pour répondre aux besoins humanitaires croissants.

Nous ne saurions achever cette déclaration sans nous associer au Secrétaire général qui, dans son rapport, rend hommage aux trois États observateurs, au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, et au Chef des observateurs militaires, le général Chris Garba, dont il loue les efforts inlassables qui ont beaucoup contribué à la promesse, sinon à la réalité, de la paix en Angola.

Enfin, ma délégation félicite le Gouvernement angolais des concessions et des offres nouvelles et audacieuses faites à l'UNITA, et dont le Représentant permanent de l'Angola a longuement parlé au Conseil. Nous espérons que l'UNITA répondra favorablement à ces dernières offres du Gouvernement et qu'elle facilitera ainsi la conclusion rapide des pourparlers de paix de Lusaka. En tant que pays frère dans lequel le Nigéria a toute confiance, l'Angola a désespérément besoin de parvenir à la paix et doit entreprendre dès que possible son programme de reconstruction, de redressement et de développement. Mon pays est prêt aujourd'hui, comme il l'a montré par le passé, à aider l'Angola à reprendre la voie de l'édification de la nation.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres noms sur la liste des orateurs. Le Conseil a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.